

Services & tarifs



2024



La SANTÉ de vos COLLABORATEURS au cœur de notre ENGAGEMENT

Chez PRESTAL, nous nous engageons à préserver la santé de vos équipes, car nous comprenons que la performance de votre entreprise en dépend. Notre équipe médicale et technique, hautement spécialisée, vous offre un suivi personnalisé et des solutions sur-mesure pour améliorer les conditions de travail au sein de votre organisation.

Depuis 2023, nous mettons en œuvre la loi Santé Travail, pour renforcer la prévention en santé au travail. En tant que Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), nous harmonisons notre accompagnement, en nous basant sur trois piliers : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel des travailleurs et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Avec PRESTAL, vous bénéficiez d'un ensemble de services cohérent dédié à la prévention au sein de votre entreprise. Soyez assuré que nous sommes à vos côtés pour garantir la santé, la sécurité et le succès de votre équipe, car nous sommes assurés qu'une entreprise en bonne santé c'est une entreprise performante.



Nos 3 domaines d' ACTIONS pour un accompagnement SUR-MESURE



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Chez PRESTAL, nous sommes déterminés à garantir la santé et la sécurité de vos collaborateurs. Notre approche de la prévention des risques professionnels consiste à identifier et à réduire les dangers potentiels liés à votre activité. En effectuant un diagnostic des risques, nous élaborons des actions de prévention ciblées pour protéger la santé de tous. Notre objectif est d'agir à la source, en minimisant les risques et en créant un environnement de travail sûr pour vos employés.



LE SUIVI DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Chaque métier comporte des expositions professionnelles spécifiques et des risques uniques pour la santé des travailleurs. Chez PRESTAL, nous mettons en place un suivi médical adapté à chaque situation. L'objectif de nos visites médicales est de vérifier que le travail n'a aucun impact négatif sur la santé de vos salariés. Notre priorité est de veiller à ce que chaque membre de votre équipe puisse exercer son activité en toute sécurité et en toute sérénité.



LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

La vie professionnelle peut comporter, parfois, des imprévus (maladies chroniques, handicaps, accidents). Chez PRESTAL, nous agissons pour prévenir la désinsertion professionnelle en essayant de maintenir les compétences de vos travailleurs au cœur de votre entreprise. Nous croyons fermement qu'en préservant les compétences au sein de votre organisation, vous renforcez la stabilité et la croissance de votre entreprise.

LE FORFAIT DE **BASE**

La cotisation annuelle vous donne droit à un accompagnement complet dans nos 3 domaines d'actions en matière de santé au travail :

99 €* HT
par salarié
et par an

— LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Une mise à jour du Diagnostic des risques professionnels de votre entreprise, au moins tous les 4 ans (fiche d'entreprise)
- L'accompagnement dans l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Une action de prévention primaire (accompagnement spécifique sur un risque, demande d'intervention, sensibilisations aux risques...) au moins tous les 4 ans
- La participation d'un membre de notre équipe médicale et technique aux instances représentatives du personnel (CSE, CSST...)

— LE SUIVI INDIVIDUEL DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés de votre entreprise, adapté selon leur âge, leur état de santé, leur métier et les risques auxquels ils sont exposés (visites médicales...)
- En option, le suivi individuel de l'état de santé du dirigeant non salarié, pour faire un point tant sur sa santé que celle de son entreprise

— LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

- L'analyse de la situation du salarié avec notre cellule PDP, en lien étroit avec nos équipes médicales et techniques
- L'accompagnement social des salariés qui présentent un risque de désinsertion professionnelle à court, moyen et long terme
- L'accompagnement pluri-partenaires (service social de la CARSAT, Cap Emploi...) dans le cadre de l'accompagnement social des salariés
- Des sensibilisations collectives à destination des dirigeants et salariés de l'entreprise



COMPLÉMENTS AU **TARIF DE BASE**

TARIFS EXPRIMÉS HT

RENDEZ-VOUS NON HONORÉ - - - - -	50 €
ET SANS INFORMATION PRÉALABLE	
DROITS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION - - - - -	50 €
VALABLE ÉGALEMENT SI RÉADHÉSION POUR NON-PAIEMENT	
FACTURATION DES RÉCIPROCITÉS - - - - -	99 €
ET DE SOUS-TRAITANCE	

* Facturation des adhésions et des compléments à 100% du 1^{er} janvier au 31 octobre, à 50% du 1^{er} au 30 novembre et à 0% du 1^{er} au 31 décembre.

La loi impose aux SPST des cotisations encadrées, cohérentes avec l'offre de services portée nationalement, ainsi qu'un financement de l'offre de base par une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis.

LE FORFAIT **COMPLÉMENTAIRE**

- Vous souhaitez déployer des actions complémentaires au forfait de base ? C'est tout à fait possible, à tout moment, sur simple demande. Après analyse du besoin par notre équipe médicale et technique, une intervention spécifique pourra être réalisée. Il est à noter que ces actions complémentaires feront l'objet d'un devis et d'une facturation additionnelle à votre cotisation de base.



LE FORFAIT DES **INDÉPENDANTS**

- Vous êtes travailleur indépendant ou exercez une profession libérale ? Vous vous souciez de votre santé et des possibles impacts de votre travail sur celle-ci ? PRESTAL vous propose de mettre en place un accompagnement en lien avec votre état de santé. Ce suivi est déclenché sur affiliation de votre part à travers l'espace adhérent **prestal.org**, comme pour l'ensemble des travailleurs que nous accompagnons.

Cet accompagnement vous permet ainsi de rencontrer un professionnel de santé de notre équipe, mais également de faire un point sur votre poste de travail.



LE FORFAIT **INTÉRIM**

- Le suivi des travailleurs temporaires fait l'objet d'une facturation distinctes des salariés dits « permanents ». La facturation des visites de nature médicale s'effectue mensuellement, sur base des convocations réalisées sur la période. Chaque visite ouvre droit à la délivrance d'une attestation/apptitude pour 3 postes de travail pour chaque intérimaire.

Toute visite non honorée et non excusée sera facturée au tarif plein. Merci de bien vouloir décommander le rendez-vous au plus tôt.



LE FORFAIT **FONCTION PUBLIQUE**

- Chez PRESTAL, nous reconnaissons l'importance du service public. C'est pourquoi nous avons créé une catégorie spéciale pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé au travail. En tant qu'administration, vous pouvez faire bénéficier à vos agents d'un suivi médical attentif et personnalisé pour vous assurer de rester en bonne santé tout en servant la collectivité. La contractualisation se formalise en une convention émise par PRESTAL (sous réserve de disponibilité de temps médical).

120 € HT
par an

99 € HT
par visite

120 € HT
par agent
et par an

Vous avez des interrogations ?
Notre équipe reste à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter au **05 65 23 08 60**
ou écrivez-nous à contact@prestal.org

prestal.org